



AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS SPÉCIAL vous est par la présente donné, par la soussignée, qu'une séance extraordinaire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix se tiendra à la salle de délibérations de la MRC située au 4, Place de l'Église à Baie-Saint-Paul, le mercredi 29 avril 2026 à 15h45 et que les sujets suivants seront traités :

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Octroi d'un contrat à FLUVIO pour l'identification des risques et la caractérisation du milieu pour le bassin versant de la rivière du Gouffre dans le cadre de la réalisation du volet 1a de la Convention de subvention signée avec le MAHM en décembre 2025 (plan d'adaptation pour le bassin versant de la rivière du Gouffre)
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

Karine Horvath,
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, soussignée, Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Charlevoix, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 29 avril 2026 a été signifié à chacun des membres du conseil de la MRC de Charlevoix le 22 avril 2026, soit au moins trois jours avant le jour de ladite séance et ce, conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six (2026).

Karine Horvath,
Directrice générale et greffière-trésorière